

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

RÉUNION PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h30'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 29 mars 2017 ouverte.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. MATHY est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme MATHELOT-COLLETTE est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M. ERNST arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017. J'espère que c'est un résumé sinon nous sommes partis pour longtemps...

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/RA/01 : Rapport d'activités 2016 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Document 16-17/RA/04 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Supra-communalité et le soutien aux Communes »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Nous poursuivons à présent nos travaux avec les réponses du Collège aux interventions sur les rapports d'activités 2016.

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés (documents 16-17/RA/01, 16-17/RA/04).

J'invite Monsieur le Député provincial – Président, André GILLES, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Pardonnez ma distraction momentanée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Je voudrais répondre tout d'abord à l'intervention de Mme la Conseillère MONVILLE à propos du rapport d'activités lié aux matières supracommunales. Il va sans dire que l'ensemble des services provinciaux rédigeant avec méthode et sérieux l'ensemble des rapports qui vous sont présentés annuellement.

Celui consacré spécifiquement à la supracommunalité ne fait pas exception à la règle. Comme vous le rappelez, Mme la Conseillère, vu le caractère transversal de cette politique, il serait tout à fait redondant et superflu de reprendre, in extenso, les réalisations et les projets déjà expliqués dans les rapports d'activités des autres services. De plus, vu la technicité des dossiers et la nécessaire spécialisation des tâches, vous conviendrez avec moi que la seule Cellule Supracommunalité ne peut se substituer à l'expertise reconnue de l'ensemble des services provinciaux. La tâche essentielle qui incombe à cette cellule et dont le rapport en est l'expression, est un travail de coordination et de communication entre, d'une part, les administrations provinciale et communales et d'autre part, le Collège provincial et les Collèges communaux.

Je suis sûr que vous êtes persuadée, comme moi, que la qualité des rapports d'activités ne saurait s'apprécier uniquement à l'aune d'une comptabilité froide du nombre de pages. Certes, il vous est loisible de pouvoir comparer les rapports entre eux mais on ne saurait négliger le poids financier que présente le rapport relatif à la supracommunalité. Ainsi, pour les seuls subsides supracommunaux, nous arrivons à un montant avoisinant, à ce jour, les 25 millions d'euros pour les deux triennats, soit de 2013 à 2018. Vous comprendrez dès lors qu'on ne pourrait qualifier ce rapport de maigre ou de léger. Au contraire, il manifeste une nouvelle fois l'engagement de notre institution en tant qu'amie des communes.

Vous avez d'ailleurs eu l'occasion de rappeler un certain nombre d'initiatives qui ont été prises. Je me permettrai de revenir plus particulièrement sur l'aide apportée par les services provinciaux et notamment, par le Service Technique provincial, en ce qui concerne le projet POLLEC. Nous pouvons qualifier le résultat de cette collaboration de positif. En effet, 52 communes ont aujourd'hui fait le choix de s'engager à s'inscrire à la Convention des Maires et à réaliser leur Plan Climat à nos côtés.

Ce même Service Technique provincial s'est, avec constance et volontarisme, toujours montré disponible auprès des communes qui font une demande d'aide spécifique. Comme vous le rappeliez très justement, les pouvoirs locaux doivent faire face à de nombreux impératifs techniques qui ne peuvent être résolus avec la seule force de leurs services communaux. Concrétisant cette collaboration fructueuse, en parfaite transversalité entre Liège Europe Métropole, la FTPL et la Direction générale des Infrastructures, on peut citer l'inauguration récente des premiers jalons en Ourthe-Amblève du réseau points-nœuds à l'échelle de notre territoire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

En outre, je rappelle que le rapport de gestion de l'asbl Liège Europe Métropole qui vient compléter ce rapport d'activité vous est accessible, puisqu'il fait partie des pièces transmises par celle-ci en vue de l'évaluation annuelle de son contrat de gestion. Ce document matérialise l'implication de la Province, et – cela va sans dire – de la Cellule Supracommunalité, dans la poursuite et l'aboutissement des travaux de Liège Europe Métropole. J'ajoute enfin que ce rapport est transmis aux 84 Bourgmestres afin que celui-ci puisse être préalablement validé par l'Assemblée générale de l'asbl de Liège Europe Métropole, constituée de ces mêmes Bourgmestres.

Pour maintenant répondre à l'intervention de M. le Conseiller RASSAA, il me faut insister sur le rôle central que doit jouer le débat et le dialogue à tous les niveaux et avec tous les acteurs. Je prendrai pour exemple l'étude du Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité qui a généré la tenue de quatre ateliers participatifs ouverts aux élus et à leurs fonctionnaires. Lors de ceux-ci, de nombreux débats se sont tenus concernant les quatre thèmes centraux du pacte pour la régénération du territoire provincial. L'adoption de ce pacte a été souhaitée au niveau des Conseils communaux, ce qui implique inévitablement des échanges qui incluent la totalité des conseillers communaux et ce, donc sans cibler uniquement les exécutifs. Ces débats primordiaux, puisqu'ils répondent à une attente forte de la population en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie durable pour l'aménagement de notre territoire, se tiennent ainsi dans des assemblées publiques avec le concours des représentants de l'ensemble des partis politiques.

En effet, pour que l'adhésion à ce pacte soit effective, il est nécessaire qu'un consensus, par essence pluraliste, intervienne dans les 84 communes de notre province.

Cela nécessite donc des informations complètes et une transparence totale par rapport aux objectifs poursuivis. Je vous rappelle qu'il ne convient pas d'agir ici dans une temporalité électorale mais bien d'aller au-delà en embrassant une stratégie de long terme courant jusqu'en 2040. D'ailleurs, concernant le Schéma Provincial de Développement Territorial, les premiers résultats de la démarche vous ont été présentés le 30 juin dernier. Entretiens ont été largement diffusés tous les éléments de diagnostic et de synthèse.

À l'heure actuelle, 74 conseils communaux ont adopté officiellement le pacte pour la régénération du territoire provincial. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Aucun d'eux ne l'a refusé, déjà.

Hier comme demain, nous avons opté et nous opterons toujours pour une méthodologie claire à l'égard des communes en revenant systématiquement vers elles pour qu'elles puissent prendre connaissance de l'évolution des différentes réflexions. De ce fait, nous avons répondu à toutes les sollicitations provenant de leur part, qu'elles soient collectives, par exemple du GAL Pays de Herve et de la Maison du Tourisme, ou encore la Communauté germanophone, ou spécifiques à une commune en particulier : conseils, commissions, voire les CCAT, en effectuant de nombreuses présentations sur le terrain.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Des comités techniques se sont également tenus avec les représentants des différents niveaux de pouvoir compétents en matière de mobilité ce qui a débouché sur l'établissement, rappelez-vous, d'une motion relayant l'ensemble des revendications communales vis-à-vis du plan de transport de la SNCB. Plus récemment, nous avons eu l'occasion de voir ces derniers jours, les avancées obtenues grâce à cette motion. De plus, un autre motif de satisfaction peut être la concertation nouvelle entre le TEC et la SNCB revendiquée lors des ateliers préparatoires.

Cette année 2016 a également été marquée par une autre avancée significative, avec l'adhésion cette fois des 84 conseils communaux et des six conseils des zones de secours, pour la création d'un dispatching provincial, première étape d'une approche cohérente et rationnelle de la sécurité civile à l'échelon de notre territoire provincial.

M. le Conseiller HODY s'est, quant à lui, exprimé en faveur d'une évolution des outils supracommunaux actuels. Bien que nous estimions que toute entreprise humaine est perfectible, nous ne pouvons pas qualifier le travail d'ores et déjà accompli de balbutiement. De fait, le modèle actuel a déjà fait ses preuves, tant en termes d'efficacité opérationnelle que de concertation avec tous les acteurs provinciaux, communaux, régionaux et fédéraux. Comme signalé précédemment, les montants des subsides accordés parlent d'eux-mêmes.

Vous vous êtes aussi interrogé, M. le Conseiller, sur la représentativité telle qu'organisée au sein de Liège Europe Métropole. À ce titre, je peux vous apporter deux éléments de réponse.

Premièrement, je me permets de recontextualiser succinctement les différentes étapes de constructions du modèle. Tout commence en 1994 où des instances supracommunales ont vu progressivement le jour sous la forme de conférences d'élus constituant des lieux de rencontres et de réflexion pour les élus locaux de chaque arrondissement. La Conférence d'arrondissement de Liège en a été la première née, en s'ouvrant à deux représentants provinciaux.

En 2009, la mise en œuvre de cette volonté politique se poursuit par la création, à l'initiative de la Province, d'une « Coordination provinciale des pouvoirs locaux », devenue « Liège Europe Métropole » en février 2014. Celle-ci repose sur une Assemblée générale dont sont membres les Bourgmestres des 84 communes du territoire provincial et sur un Conseil des élus, majoritairement composé de représentants communaux, la Province n'y comptant que 6 membres sur 31.

Concernant le mode de représentation retenu pour les actuelles instances, il faut noter que ce sont les mandataires élus démocratiquement des 84 communes qui ont constitué leurs instances respectives et ce, dans le cadre de la responsabilité politique qui est la leur. Tous les partis démocratiques sont représentés au sein du Conseil d'administration. Ainsi, une vice-présidence par parti démocratique non représenté est assurée en son sein, nous y avons veillé dans les statuts.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Deuxièmement, cela a été souvent rappelé au sein de notre assemblée, et j'en ai déjà évoqué quelques aspects, il convient de souligner à nouveau la philosophie qui anime, en dialogue avec les pouvoirs locaux, le modèle supracommunal liégeois. Celui-ci, concernant plus particulièrement la structuration des conférences d'arrondissement, s'est toujours attaché à deux principes essentiels. Le premier est la liberté accordée à chacune des quatre conférences de s'organiser de la manière la plus adéquate possible, tant dans le choix de sa forme juridique que sur le mode de représentation interne. Le second principe, découlant du premier, est la responsabilité qui incombe à ces conférences de respecter les règles élémentaires et démocratiques de débat contradictoire et de respect mutuel.

Dans le même ordre d'idée, ces conférences sont également responsables de la hiérarchisation des dossiers pouvant prétendre à un subside supracommunal, conformément aux dispositions prévues et validées collectivement.

Vous comprendrez dès lors, M. le Conseiller, au vu à la fois de la structuration de Liège Europe Métropole et de la philosophie qui anime nos relations avec les différentes conférences, qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le mode de désignation des représentants au sein de Liège Métropole, ainsi que des autres conférences.

Je vous invite donc, M. le Conseiller, à débattre de votre position afin que démocratiquement, elle puisse faire consensus au sein des instances de Liège Métropole.

Enfin, Enfin, je ne puis que souscrire aux propos de M. le Chef de groupe Culot lorsqu'il souligne les liens inextricables qui unissent la politique supracommunale et le devenir de l'institution provinciale. Il ne peut y avoir de cohérence chez ceux qui, d'un côté, mettent en avant l'opportunité majeure que constitue la structuration et la poursuite des actions portées dans le cadre de la supracommunalité et qui, de l'autre, entendent balayer les provinces de notre paysage politique.

Comme vous le savez, Mmes et MM. les Conseillers, les membres du Collège et moi-même avons toujours œuvré de concert pour porter, de manière transversale par tous nos services, et avec toute la force des outils publics provinciaux, un projet qui s'inscrit dans le long terme et au service de tous. Cette ambition commune est un état d'esprit qui ne laisse nulle place aux égoïsmes et aux querelles politiques.

J'en viens maintenant à vos questions sur l'Enseignement et la Formation et plus particulièrement sur la Certification par Unités ou CPU en abrégé. Permettez-moi de vous rappeler, M. le Conseiller RASSAA que notre Pouvoir Organisateur n'y a jamais été favorable, probablement le représentant syndical qui vous a aidé à rédiger votre intervention peut en témoigner, mais qu'il nous faut, bien entendu, mettre ce dispositif en œuvre dans le respect des dispositions décrétales.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

En novembre dernier, notre Pouvoir Organisateur a porté à nouveau, au niveau du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire, la revendication d'une évaluation de la CPU avant d'envisager sa généralisation. Nous sommes sur ce point, soulignons-le, en phase véritablement avec les représentants du personnel. Notre proposition a été entendue et le Conseil général a adressé un courrier à Mme la Ministre SCHYNS, dans lequel il sollicite justement cette évaluation. À ce jour, nous attendons sa réponse.

Vous nous permettrez de penser que cette démarche, portée par notre Pouvoir organisateur, je me plais à le rappeler, a probablement amené Madame la Ministre à revoir le déploiement de la CPU en septembre 2017 et à le limiter à trois sections de septième année, ainsi qu'à quelques sections dans l'enseignement en alternance.

M. le Conseiller GERARD m'interroge quant à lui sur l'orientation des moyens octroyés à nos écoles pour l'encadrement différencié. Rappelons le Décret du 30 avril 2009 qui a pour objet, je cite, «d'organiser un encadrement différencié au sein des établissements scolaires afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité».

Pour ce faire, les dispositions décrétales prévoient, je cite toujours, l'« attribution de moyens humains et financiers sur la base de critères socio-économiques dans le but d'y promouvoir des actions pédagogiques complémentaires ».

Dans notre Enseignement provincial, les EP et IPES de Herstal, Seraing et Verviers ainsi que l'Athénée de Flémalle et l'IPES Paramédical, soit huit établissements, remplissent les critères définis par le Décret afin de bénéficier de l'encadrement différencié. En effet, les indices socioéconomiques des secteurs où sont implantés ces établissements ont une valeur indiquant, hélas, un niveau socio-économique moins favorisé.

Dans un souci évident de gestion efficiente des moyens alloués, les montants perçus ont notamment fait l'objet d'une mutualisation pour permettre l'engagement de logopèdes, dont le travail doit favoriser la lutte contre l'échec et le décrochage scolaires. Ils ont également permis, comme le prévoit le Décret, la prise en charge des frais de participation aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives, l'aménagement et l'embellissement des locaux ou des abords de l'implantation. Il s'agit d'actions qui concourent à l'embellissement du cadre de vie et qui contribuent au bien-être des élèves, issus pour la plupart de milieux défavorisés. Notons que la mise en place d'un environnement scolaire agréable et serein constitue un facteur essentiel dans la lutte contre le décrochage scolaire et les incivilités.

Par ailleurs, comme le demande le Décret, il faut souligner qu'un Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED), on aime bien ici, dans l'enseignement, reprenant les objectifs poursuivis ainsi que la liste des actions concrètes a été élaboré, pour chaque implantation concernée, en parfaite concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'implantation. Les différents PGAED ont tous été conclus après avoir pris l'avis du Conseil de participation des établissements, composés entre autres d'élèves et de parents d'élèves. Ils ont également été approuvés par les représentants du personnel, lors des réunions de la Commission paritaire locale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Et puisque j'évoque les actions que notre Enseignement entreprend pour améliorer le bien-être de ses élèves, j'en viens naturellement à la question de M. le Conseiller CONTENT, qui m'interroge sur le développement des circuits courts et le levier que peuvent représenter nos restaurants scolaires pour cette filière.

J'avais déjà eu l'occasion, M. le Conseiller, d'apporter de multiples éléments de réponse à la question sur ce même sujet que vous m'aviez posée en octobre 2015. Je ne reviendrai donc pas ici sur la multitude de projets et activités que nos établissements et nos enseignants mènent depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du projet ENVOL.

J'épinglerai simplement la toute prochaine arrivée dans nos restaurants de nouveaux sets de table qui proposeront un calendrier des fruits et légumes de saison.

Pour ce qui est de l'approvisionnement de nos 25 restaurants scolaires : nous recourons à des marchés stock, pour certains de nos achats courants, et, complémentirement à ceux-ci, nos écoles font appel à des producteurs et fournisseurs locaux, en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur réalité de terrain.

Les Services Agricoles collaborent avec notre Département Enseignement pour fournir les restaurants scolaires en produits locaux. En réponse à un appel à projets lancé par l'APAQ-W, une première action, « La semaine de la soupe », a d'ailleurs été menée fin avril 2016, à laquelle 17 cuisines scolaires ont participé. Cette action visait à promouvoir la consommation de produits locaux et de saison auprès des élèves de l'Enseignement de la Province de Liège, en tant que consommateurs dans nos restaurants de collectivité.

Avec les dégustations gratuites qui leur ont été proposées, nos étudiants ont ainsi pu découvrir la richesse et les bienfaits d'aliments issus de circuits courts. Au final, plus d'une tonne de légumes a été livrée dans le cadre de l'opération, avec un nombre de bols de soupe distribués gratuitement estimé à plus de 8.000 portions sur l'ensemble des cantines. Grâce à l'étroite collaboration nouée avec Promogest, le Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture, qui a servi d'intermédiaire avec les producteurs locaux, la variété et la qualité des légumes disponibles a contribué au succès de cette semaine de la soupe.

Outre les questions liées au coût d'une telle démarche, ce test grandeur nature nous a permis de tirer plusieurs leçons, qu'il s'agisse de l'information des gestionnaires des cuisines, de la logistique que les producteurs doivent nécessairement mettre en place ou encore de l'indispensable sécurité d'approvisionnement de nos restaurants garantie par le recours à d'autres filières. Rappelons que, par jour, nos restaurants servent en moyenne près de 4.500 repas complets, tant dans nos écoles que dans nos internats.

Bref, vous l'aurez compris, c'est tout une chaîne logistique spécifique qui doit être mise en place.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Pour conclure, je voudrais apporter une précision sur un autre sujet qui me tient aussi très à cœur. Même si la question posée en première Commission n'a pas été évoquée à nouveau en séance plénière, j'aimerais cependant, pour qu'il n'y ait aucune zone d'ombre, revenir rapidement sur l'organisation à Liège de la Conférence mondiale des Humanités par la Fondation CMH-Liège 2017 au sein de laquelle la Province est représentée aux cotés de la Ville et de l'Université de Liège.

Rappelons tout d'abord qu'il s'agit d'un projet d'envergure planétaire, porté par le Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines et de l'UNESCO qui ont choisi de confier aux autorités provinciales, communales et académiques de Liège la gestion locale de ce grand événement international. Cette organisation pratique et de terrain comprend notamment la promotion de l'événement, l'inscription, l'accueil et le logement des participants tandis que le contenu, le choix des conférenciers et tous les aspects purement scientifiques relèvent spécifiquement des instances mises en place par lesdits organismes internationaux.

Il a été décidé par le Collège provincial et validé par le Conseil provincial, comme par les instances compétentes des autres institutions partenaires que le Conseil d'administration de la Fondation CMH-Liège 2017 serait composé exclusivement de sept fonctionnaires et que les élus politiques manifesteraient publiquement leur soutien à cette importante initiative en faisant partie d'un large Comité d'Honneur où l'on retrouve notamment tous les membres de droit du Bureau du Conseil.

Pour la bonne forme et conformément aux recommandations adoptées par le Conseil provincial le 4 juillet 2013 à propos de l'exercice des mandats attribués par et pour le compte de la Province de Liège dans différents types d'association, les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont transmis vers le Collège via le Service du Conseil. Ces documents sont tenus à la disposition des Conseillers provinciaux pour leur bonne information et sont consultables sur demande comme le prévoient les dispositions du Règlement d'ordre intérieur de notre Assemblée.

Au-delà de ce dispositif, tous les Conseillers provinciaux recevront à l'avenir la newsletter de présentation de tout ce qui concerne, peu ou prou, la Conférence mondiale des Humanités. Les premiers numéros de celle-ci leur seront transmis, comme à plus de 700 journalistes internationaux, dans le courant du mois d'avril pour annoncer la conférence de presse de présentation qui se déroulera à Bruxelles en présence de certains conférenciers majeurs de cette Conférence mondiale des Humanités à laquelle Sa Majesté le Roi a bien voulu accorder Son Haut Patronage.

Par ailleurs, afin de sensibiliser la population liégeoise, wallonne, belge, eurégionale à cet événement international qui se tiendra à Liège, un plan de promotion et de communication est en cours d'élaboration lequel plan sera présenté en Commission dès que possible mais cela sera fait par mon successeur.

Je vous remercie pour votre attention et je tiens à votre disposition M. CONTENT, le lourd rapport Resto-Qualité que nous avons établi ici après moult séances, on appelait ça la sixième Commission à l'époque, c'était la Commission Enseignement et je pense que ces travaux-là n'ont pas été inutiles et ils sont exploités encore aujourd'hui, à l'heure actuelle.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2016 concernant « L'Enseignement et la Formation » et « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

Document 16-17/RA/05 : Rapport d'activités 2016 concernant «Les Affaires sociales»

Document 16-17/RA/06 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Santé ».

Document 16-17/RA/07 : Rapport d'activités 2016 concernant « Les Relations extérieures ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 16-17/RA/05, 16-17/RA/06, 16-17/RA/07) ont été regroupés.

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-président, à donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerai par la question de Mme CAROTA relative aux familles et fratries de personnes porteuses d'un handicap.

Madame la Conseillère provinciale, vous connaissez l'importance que j'accorde à la problématique du handicap et celle-ci se reflète, je crois, par nombre d'actions que nous avons tenu à impulser au nombre desquelles je citerais par exemple : l'exposition Pan'Art qui en sera à sa septième édition annuelle en 2017, la première édition du Village des métiers qui s'est tenue la semaine dernière en collaboration avec l'Enseignement. Autre exemple, la réflexion continue et la journée d'études sur les structures d'hébergement non agréées ou autrement dit les « maisons pirates », ou encore les aides proposées par le service des interventions à caractère social dans le cadre notamment de la téléphonie et la télévigilance.

Complémentairement à ces actions, l'Openado est lui aussi sensibilisé à la question du handicap au sens large. Il dispose dans son équipe de trois personnes compétentes dans le domaine : une assistante sociale qui, depuis quelques années, accompagne les projets d'établissement de l'IPÉSS de Micheroux ; une éducatrice spécialisée dans l'accompagnement de personnes handicapées et une psychologue.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

La question de la fratrie que vous soulevez fort pertinemment mérite incontestablement d'être approfondie et concrétisée. En effet, l'un des 4 axes de travail de la Maison de l'adolescent est la mise en place d'activités collectives à vocation préventive, éducative et/ou « thérapeutique ». C'est dans ce cadre que, pour cette année, ont été mis en place des ateliers d'affirmation de soi et d'estime de soi pour les adolescents. Ceux-ci pourraient s'ouvrir dès l'année prochaine à des groupes de parole pour ces frères et sœurs d'enfants porteurs d'un handicap.

En ce qui concerne REALISM, sachez que l'Openado et la Maison de l'adolescent collaborent avec le réseau et participent régulièrement au comité de gestion. Il n'y a cependant pas, à notre connaissance, une personne référente pour la question du handicap. Mais soyez certaine que je demanderai à nos services qu'ils suggèrent, lors des prochaines réunions avec REALISM, d'ouvrir les thèmes habituellement abordés au handicap et aux besoins et attentes des familles et des fratries.

Enfin, je retiens votre proposition de conférence Openado sur le sujet. En 2017, sera déjà abordée la question du rapport à la sexualisation chez la personne handicapée et dans la foulée, une autre conférence pourrait donc avoir comme sujet les difficultés rencontrées par la famille et la fratrie. De la même manière, j'ai invité l'ASBL CEDS à réfléchir à une journée d'étude sur cette thématique, dans le but de conscientiser les professionnels à cette problématique.

Monsieur GERARD, il n'y a plus que vous après mais il y en a une série.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler, et pas à vous ça je le sais, qu'à chaque rentrée scolaire, un courrier est adressé à toutes les directions des écoles maternelles, primaires et secondaires, tous réseaux confondus, du territoire provincial, soit 620 écoles, pour rappeler les services proposés tant par l'Openado Accueil que par l'Openado Prévention.

Concernant ce dernier service, vous le savez, trois axes de travail sont développés : des animations dans les classes, à raison de 8 à 10 séances étalées sur l'année scolaire ; des « projets d'équipes éducatives » menés, à la demande des établissements scolaires, pour réaliser un projet en rapport avec une difficulté qu'ils rencontrent et des animations spécifiques traitant de l'alimentation, du sommeil, des assuétudes, du harcèlement ou encore du radicalisme...

Je pense donc pouvoir dire que le manque de « faire savoir » que vous nous reprochez est contestable.

Je tiens par ailleurs à préciser que, dans le tableau dont vous faites mention dans votre question, qui figure donc page 42 du rapport, ne sont reprises que les animations dites « traditionnelles ». Les projets spécifiques n'y figurent donc pas. Ledit tableau ne reflète donc pas le nombre réel d'interventions menées par l'Openado Prévention en 2016.

En réalité, celui-ci est intervenu dans 13 écoles de l'arrondissement de Verviers. Ainsi, aux 2 établissements mentionnés page 42 concernant les animations « traditionnelles », viennent s'ajouter 4 écoles, 2 sur Dison, 1 sur Theux et 1 sur Welkenraedt où les équipes éducatives ont été encadrées dans la mise en place d'un projet harcèlement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Une école de Verviers à Heusy pour un projet autour de la question du « sexting » ; une école de Theux où un projet de prévention du cyberharcèlement a été mené avec des étudiants de la HEPL ; deux écoles ont été accompagnées dans le cadre de projets assuétudes sur Verviers et Welkenraedt ; une école de Herve dans laquelle c'est un projet particulier de prévention du harcèlement qui a été développé et enfin, deux écoles, une à Malmedy et une à Verviers, dans le cadre de leur « Journée bien-être ».

Le constat est le même pour Huy-Waremme, je sais que ça vous intéresse un peu moins mais... où 26 écoles ont conçu des projets divers avec l'Openado.

J'ajouterai enfin que les nouvelles collaborations dans les écoles prennent souvent naissance au départ des antennes de l'Openado Accueil et du travail individuel qui y est réalisé.

Vous le savez, l'installation d'une antenne émane toujours des acteurs de terrain. L'équipe de l'Openado analyse, rencontre les décideurs politiques et les associations locales, évalue les besoins et les attentes et décide si oui ou non, elle peut porter le projet et avec quelles ressources.

Vous ne démentirez pas qu'à ce titre, les antennes à Verviers et à Huy-Waremme répondent clairement à un besoin si l'on mesure le nombre de contacts établis par ce biais en 2016 : à Hannut, 475 ; à Herve, 115 ; à Welkenraedt, 46 et à Theux : 196.

En conclusion, il apparaît nettement que l'Openado Accueil et l'ouverture de nouvelles antennes est un catalyseur favorisant les actions de prévention menées dans les écoles de notre province. Mais il appartient aux écoles elles-mêmes de nous solliciter sur base des informations que nous leur envoyons. Cela dit, le constat est, je pense, encourageant puisque, en 4 ans, le nombre d'écoles touchées par les actions de l'Openado a triplé sur les arrondissements de Verviers et de Huy-Waremme.

Concernant votre question par rapport au CAD, j'ai pris bonne note de vos deux recommandations. Vous suggérez tout d'abord de réfléchir à la formation des aides familiales.

Sachez que, depuis de nombreuses années, le Département des Affaires sociales, en collaboration avec le CEDS, organise un cycle de formation à leur attention, pour les aider dans leurs missions d'intervention auprès de personnes âgées, malades, handicapées ou en difficultés.

Les modules proposés en 2016 concernaient l'écoute active, la problématique de la maltraitance des personnes âgées, la gestion budgétaire et le surendettement, la santé mentale ou encore la problématique de l'alcool.

Pour une information complète, la formation des aides familiales est bien organisée dans les instituts de Promotion sociale de Huy-Waremme, Jemeppe, Herstal et Verviers, couvrant ainsi chaque arrondissement de la province.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

En ce qui concerne la réduction du passage de nos puéricultrices dans les familles de deux à une fois par semaine, c'est un fait mais seulement pour 4 familles dont 11 enfants, c'est-à-dire pour les situations qualifiées de COMPLEXES, même si il faut bien reconnaître qu'aucune situation n'est vraiment « simple ».

Il ne s'agit donc pas du tout d'une drastique et radicale diminution de moitié du temps passé avec toutes les familles, il s'agit en réalité, dans les cas où la complexité et la multiplicité des problèmes rencontrés dans les familles accompagnées nous l'imposent, de modifier notre approche d'intervention de façon à mettre davantage l'accent sur le « qualitatif » plutôt que le « quantitatif ».

Dans ce cadre, il a bien fallu, dans ces situations, réduire la cadence des visites à domicile au bénéfice d'un travail en amont, plus intensif, plus long avec les familles. Il s'agit concrètement d'un travail de concertation avec tous les acteurs sociaux, assistantes sociales, infirmières, services de l'aide à la jeunesse, services de la protection de la jeunesse, qui ont été en contact avec les familles en difficulté. Cela a notamment permis d'installer un lien de confiance plus fort, plus solide et plus durable, et qui constitue un des piliers d'un accompagnement efficace.

J'ajoute que la diminution dont question a par ailleurs été réfléchi et compensée, comme il se doit, par les autres services SAIE, ONE notamment, qui encadrent également ces familles.

Pour revenir sur votre question concernant l'application numérique HELP ADOS, je suis évidemment bien de votre avis, l'opportunité de pouvoir développer un tel outil numérique à destination de nos ados en souffrance ne peut se manquer et c'est bien la raison pour laquelle je peux déjà vous confirmer que le travail se poursuit depuis la visite du Dr Xavier Pommereau. J'espère pour ma part que nous serons en mesure de tester cette application numérique cette année, si toutefois notre partenaire bordelais ne connaît pas de retard dans la conception de l'outil.

Pour compléter l'information, voici quelques éléments par rapport à l'historique du projet HELP ADOS. Donc il y a eu une mission provinciale en mai 2016 au Centre Jean Abadie du CHU de Bordeaux. À cette occasion, le Dr. Pommereau, psychiatre responsable du centre, a évoqué son projet d'application pour smartphone « HELP ADOS » pour la prévention du suicide. Le but de cette application est de doter les acteurs psycho-médicosociaux d'un outil les aidant à évaluer l'état de mal-être et le risque suicidaire chez les jeunes. Elle devrait permettre de les orienter vers des structures adaptées.

HELP ADOS participe à un appel à projets lancé par la Région Nouvelle Aquitaine, qui devrait se prononcer, début avril, sur la recevabilité dudit projet.

Le projet s'articule en deux phases. La phase 1, d'une durée d'un an, consiste en son développement, son expérimentation et sa validation. La phase 2 prévoit l'intégration de l'outil sur une plate-forme à l'usage des professionnels et des jeunes.

Le 22 décembre 2016, le Collège provincial a marqué un accord de principe pour participer à la première phase du projet. Il s'agit pour la Province de Liège d'apporter 33 % du budget total, soit 100 000 €. L'Openado expérimentera l'application HELP ADOS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Cette collaboration se traduit par une convention de coopération actuellement à l'analyse du Service Juridique provincial. Sur base de cette convention, une proposition budgétaire sera dégagée.

Enfin, à l'issue de la première phase et sur base de tous les éléments qui seront alors disponibles, la Province décidera de collaborer, ou non, à la deuxième phase.

Concernant votre question sur le devenir du CPD, Monsieur GERARD, je sais que ça vous tient à cœur, dès la cessation de ses activités pour les raisons bien connues, exposées de nombreuses fois ici, la reprise des activités du Centre Patrick Dewaere, dans une version 2.0, n'a cessé, c'est vrai, d'être au centre de vos préoccupations.

Ici encore, je vous fais grâce de toutes les étapes qui ont mené à la reprise du CHS L'Accueil par l'intercommunale ISoSL et le temps qu'il a fallu à celle-ci pour remettre l'hôpital sur de bons rails assurant par là sa pérennité, ainsi que le Collège s'y était engagé.

Dans l'entretemps, je peux vous assurer que nous ne sommes pas restés inactifs et nous avons, que ce soit à travers les réunions du Comité d'accompagnement Province-ISoSL ou des réunions bilatérales mises en place entre l'Openado et le CHS, œuvré pour la conceptualisation d'un espace d'accueil au cœur même du CHS dédié aux adolescents et aux multiples problématiques qu'ils peuvent rencontrer et qui nécessiteraient un encadrement hospitalier.

Cette esquisse de ce qui pourrait devenir une Clinique des adolescents, sur base d'autres modèles bien connus, a nécessité, c'est vrai, un long cheminement qui a connu son lot de retards et d'avatars divers. Toutefois, tout récemment, je vais finir par croire que vous avez été informé, nous venons de franchir une première étape importante, à savoir la proposition d'un accord reprenant les attentes exprimées de part et d'autres et des formes que pourrait prendre cet encadrement médicalisé. Il fait actuellement l'objet d'une analyse par nos services.

Croyez-moi, ce ne fut pas sans mal. Il reste néanmoins beaucoup à faire et des questions importantes à trancher, notamment la question de l'intervention financière éventuelle de la Province dans la construction d'un tel projet.

Je ne saurais malheureusement pas être plus précise à cette heure, tant les inconnues et les aléas restent nombreux. Sans votre intervention, je ne me serais d'ailleurs pas lancée je vous l'avoue, dans un effet d'annonce sans être sûre de maîtriser le suivi. Mais je crois que vous me connaissez suffisamment pour savoir que nous partageons sur ce point précis les mêmes préoccupations.

Enfin, Monsieur GERARD, vous m'interrogez par rapport aux Ambassadeurs de la province de Liège.

Alors, je voudrais d'emblée vous remercier pour votre assiduité aux manifestations organisées, entre autres, par le Bureau des Relations extérieures. Je prends votre question pour ce qu'elle est, à savoir la manifestation de votre intérêt quant aux missions du service.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Vous le savez... oui vous le savez mais il est important de le rappeler à cette occasion, le réseau des ambassadeurs de la province de Liège est constitué par des Liégeois « de corps » et des Liégeois « de cœur ».

Les « Liégeois de CORPS » sont des Liégeois d'origine, en contacts réguliers avec l'étranger, comme par exemple des hommes d'affaires travaillant avec l'étranger, des sportifs ou encore des artistes liégeois, tandis que les « Liégeois de COEUR » eux sont, à l'inverse, des non-Liégeois d'origine, mais qui ont vécu un certain temps à Liège ou y ayant séjourné dans le cadre de leurs activités et qui y restent attachés comme par exemple des étudiants Erasmus/Rotary étrangers en séjour d'études, des dirigeants étrangers en visite, des artistes s'y produisant ou encore des scientifiques reconnus.

C'est ce maillage de talents d'horizons divers, ce rassemblement de forces vives prêtes à mettre Liège sur le devant de la scène qui constituent l'importance, c'est vrai il est important, du réseau comptant actuellement 488 ambassadeurs qui, j'en suis pour ma part convaincue, portent très bien leur nom au vu du sens de la mission que nous leur confions.

Depuis septembre 2015, et afin de donner une nouvelle impulsion audit réseau, des soirées thématiques intitulées « Un ambassadeur parle aux ambassadeurs » ont été mises en place, il y en a une par mois, pour permettre aux uns et aux autres d'échanger sur des sujets qu'ils connaissent bien et de créer une dynamique de groupe, c'est vrai que ça manquait.

Cette volonté de dynamisme est encore accentuée et se traduit par la mise sur pied de nouveaux outils à la disposition des ambassadeurs tels qu'une nouvelle interface spécifique sur le site de la Province ou encore la page Facebook que le Bureau des Relations extérieures a créée fin mars 2017.

Ces outils ont pour objectifs d'encourager et de faciliter les échanges entre les membres du réseau, c'était une demande de leur part, mais également de faire rayonner cette opération auprès du grand public, c'est vrai.

Toujours depuis septembre 2015, le Bureau des relations extérieures mise sur ses ambassadeurs pour développer ces relations économiques avec l'étranger.

C'est ainsi que Liège Airport, via notre ambassadeur Luc Partoune, a été associé à une mission économique en Pologne ou encore quand un conférencier québécois de passage dans notre belle province, encourage vivement, de retour chez lui, les autorités de sa belle province, à envisager des échanges notamment économiques avec Liège.

Autre exemple, les Consuls honoraires de Grèce et du Mexique, deux ambassadeurs de la province de Liège, sollicitent également le BREL pour des projets d'échanges économiques avec les pays qu'ils représentent.

Enfin, en ce qui concerne les ambassadeurs « étudiants Erasmus et Rotary » qui sont au nombre de 50, nous avons décidé, toujours afin de dynamiser le réseau, qu'ils soient chargés dès leur intronisation de nous envoyer annuellement un compte-rendu de leurs activités de promotion de Liège dans leur pays d'origine, sans quoi leur titre n'aurait plus de sens.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Je me permets par ailleurs de saluer la fructueuse collaboration que nous entretenons en la matière avec l'association Liège Demain qui est la créatrice du concept des ambassadeurs, et est pleinement associée tant à la réflexion que nous menons au niveau de la redynamisation du réseau que dans les diverses manifestations que nous organisons.

Vous le constaterez, Monsieur GERARD, les ambassadeurs de la province de Liège, c'est un réseau qui se veut résolument dynamique, un outil de promotion du savoir-faire liégeois, un ensemble de véritables partenaires, acteurs de notre politique de relations extérieures. Comme tout ensemble bien vivant, je reste bien évidemment sensible à toute proposition d'évolution de ce statut, mieux je l'encourage. Toutes les initiatives mises en place depuis mon entrée en charge dans cette compétence n'ont d'autres buts que de sortir les ambassadeurs d'un rôle purement protocolaire c'est vrai, et souvent inactif pour devenir des relais « agissants » de notre institution provinciale dans toutes ces facettes.

Pas de recettes miracles donc, mais une volonté de participer par ce biais-là au redéploiement du pays liégeois, au-delà de ses frontières.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-Présidente.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2016 concernant « Les Affaires sociales », « La Santé » et « Les Relations extérieures ».

Document 16-17/RA/08 : Rapport d'activités 2016 concernant « La Culture ».

Document 16-17/RA/10 : Rapport d'activités 2016 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 16-17/RA/08, 16-17/RA/10) ont été regroupés.

J'invite Monsieur le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, à la tribune pour répondre à l'intervention qui relève de ses compétences.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier à nouveau pour l'intérêt que vous portez aux compétences Tourisme et Culture. Je suis heureux de constater que le travail mené au quotidien par les équipes porte ses fruits, attire votre attention et surtout qu'il vous amène à enrichir les projets portés par vos réflexions.

Je commencerai par les questions relatives à la Culture.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Monsieur Close-Lecocq, si votre question relative aux demandes de subventions 2016 arrivées en Conseil en 2017 est légitime, vous apportez également au sein même de la question, certains éléments de réponse.

Vous l'avez dit, nous avons eu un certain nombre de demandes supplémentaires par rapport aux années précédentes qui ont entraîné des dépenses plus importantes que prévues. Le mode de fonctionnement antérieur ne nous permettait pas toujours d'anticiper ce genre de problématique et faut-il le dire, le département a en effet connu aussi quelques modifications de sa hiérarchie qui ont pu freiner à certains moments la bonne marche des dossiers.

Il est également important de rappeler que nous recevons en moyenne sept demandes de subsides par jour ouvrable. Et donc, ce chiffre n'est évidemment pas en diminution !

Mais je voudrais vous rassurer, ce « rattrapage » est quasi terminé. Vous n'aurez plus à vous prononcer que sur deux dossiers relatifs à 2016, le retard ayant été ainsi résorbé.

En ce qui concerne votre demande de modification de présentation du tableau de synthèse des subventions, je retiens votre suggestion. Je fais simplement remarquer que s'il nous faut compiler l'année du rapport avec les deux années antérieures, nous risquons bien de battre des records du nombre de pages soulevé à la tribune.

Afin d'améliorer la communication à destination du Conseil, j'ai souhaité, en accord avec la nouvelle direction du Département que nous puissions faire évoluer le rapport d'activités et la lisibilité des tableaux de synthèse fera partie de la réflexion qui sera bientôt initiée.

André Gérard m'interroge, sur le concours d'écriture que nous organisons. « Achève-moi », je ne parle pas de moi évidemment, mais du concours. Il met tout à la fois en évidence des auteurs francophones et permet à certains écrivains, le plus souvent en herbe, parfois affirmés, de se mettre en évidence.

Le concours a connu trois éditions et était basé sur un principe ma foi assez simple : écrire une nouvelle en complétant un début de texte écrit, lui, par un auteur connu et reconnu. Des catégories d'âge existaient déjà afin de différencier les prix à remettre.

La participation était individuelle mais un travail collectif de préparation était souvent réalisé par certains professeurs avec leurs classes.

Après ces trois éditions, une évaluation a été faite et de l'avis général du Service, la formule a atteint ses limites. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à une nouvelle formule qui pourrait intégrer la dimension collective évoquée dans votre question. Le public jeune étant plus difficilement touché par ce type de propositions, c'est effectivement en poursuivant notre politique de contact avec les enseignants que nous comptons toucher le maximum de jeunes.

La prochaine édition devrait avoir lieu en 2018 et pourrait s'intégrer au niveau thématique dans la perspective de la grande exposition qui tournera autour du Cirque Divers, bien connu des Liégeois, et dont nous aurons l'occasion bien sûr, de reparler.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Monsieur Rassaa, je vais me tourner un peu vers vous si vous le permettez, vous m'interrogez sur la lecture publique. Le secteur Animations est effectivement en plein développement à la bibliothèque Chiroux et « La nuit fantastique » qui aura lieu ce vendredi 31 mars s'annonce d'ores et déjà un franc succès.

Le développement des pratiques de lecture, vous l'avez bien compris, est favorisé par la convergence d'un certain nombre d'actions concourant à la création d'une dynamique positive.

Vous évoquez à raison « Eurekoi », service coopératif de réponse à distance auquel nous participons d'ailleurs depuis le début et que nous avons contribué à créer y compris dans sa version initiale qui s'appelait à l'époque la « Bibliothèque virtuelle ». De même nous réfléchissons à l'amélioration de l'interface utilisateurs de notre système informatique.

Venons-en plus directement à votre proposition. Le Webzine « L'influx » est effectivement intéressant, mais il ne traite pas uniquement de littérature, sa palette est beaucoup plus large puisqu'il aborde à la fois les arts vivants, la santé, les sciences et le numérique, idées et société. Le modèle « Trollire », le blog des bibliothécaires jeunesse de Grenoble est lui aussi un modèle intéressant. Je note toutefois que ce blog est momentanément arrêté momentanément pour rejoindre le Facebook des bibliothèques municipales.

Une nouvelle version de l'OPAC nous permettrait de mettre en œuvre un site coopératif, où pourraient intervenir lecteurs et bibliothécaires, à l'image de Babelio, site de critique partagée que vous connaissez certainement.

Tous ces moyens sont à mettre en œuvre dans une politique de communication globale. Les réseaux sociaux sont particulièrement intéressants lorsque l'on veut communiquer avec les jeunes. Plusieurs initiatives ont déjà été prises par la bibliothèque des Chiroux. Une newsletter est régulièrement envoyée aux abonnés, la page Facebook est régulièrement alimentée et nous publions des listes thématiques avec des coups de cœurs sur notre site internet et sous forme papier, et je pourrais ainsi multiplier les exemples.

Comme je vous l'ai déjà évoqué, nous travaillons actuellement sur la création d'une application culturelle communiquant sur les événements et les coups de cœur dans nos différents départements.

Les pistes sont donc nombreuses, nous en avons déjà mis plusieurs en œuvre, nous essayerons encore de les améliorer et d'être attentifs aux différents développements qui ne manqueront pas d'émerger dans les mois et les années à venir.

Je passe maintenant aux questions relatives au rapport d'activités Tourisme.

Monsieur Spits m'interroge à nouveau sur la future éventuelle mise en place d'un réseau de circuits de Trail en province de Liège.

Comme vous l'avez mentionné vous-même lundi dernier, le Trail est à la fois une activité sportive et touristique eu égard aux touristes qui sont prêts à se déplacer pour prendre part à ce genre de course.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Ce qui a poussé la Fédération du Tourisme de la Province de Liège à soutenir exceptionnellement la mise en place d'un balisage pour des circuits de Trail dans la région spadoise et ce, complémentirement à l'aide accordée par le Service des Sports qui participait également à ce projet. Parmi nos exigences vis-à-vis du bénéficiaire figurait l'obligation de maintenir le balisage pour une durée de 10 années.

Concernant le champ sportif, et je parle évidemment en accord et surtout sous le contrôle de mon collègue Robert Meureau, Député en charge des Sports, d'une manière générale, il faut préciser que le règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport ne permet pas d'intervention dans les frais d'équipement. Cette disposition réglementaire s'est imposée afin de ne pas devoir répondre à un grand nombre de demandes du genre introduite par des clubs et associations sportives qui sollicitent régulièrement la Province pour des infrastructures ou des équipements sportifs. Toutefois, ajoutons que la Fédération Wallonie Bruxelles autrement dit l'ADEPS et la Wallonie via Infraspports exercent des compétences dans ce domaine.

Par contre, les organisateurs de Trail peuvent toujours introduire des demandes de subvention pour leur manifestation ponctuelle.

En outre, pour ce qui concerne la création de circuits permanents de Trail en province de Liège, précisons qu'il existe déjà des parcours permanents sur les communes de Spa, je l'ai citée, mais également sur la commune de Stoumont qui vous tient particulièrement à cœur. Ils ont été créés à l'initiative de l'ASBL ExtraTrail et un projet d'ailleurs est en cours dans la commune de Jalhay m'informe-t-on.

Alors, sur le champ touristique, vous l'avez dit, on ne peut pas tout faire! Le réseau cyclo touristique en points-nœuds qui a été inauguré jeudi dernier à Tilff et il atteindra quelque 2.500 km au final et plusieurs milliers de balises, sans compter les éléments qui gravitent autour de ce projet, des balises/panneaux touristiques bien sûr, les planificateurs en ligne, je parlerai dans ma réponse à Monsieur Close, mais également un projet-pilote visant à mettre en place un réseau de points-nœuds pédestre sur trois communes de notre province qui sont Plombières, Aubel et Welkenraedt.

Je parle bien de projet-pilote car comme vous le savez certainement, le balisage en points-nœuds pédestres n'est pas reconnu à ce jour par la Région wallonne. Or le Ministre Collin a marqué un accord de principe afin que nous puissions, à la FTPL et à Liège Europe Métropole répondre à une demande des communes concernées, relayée par Région Verviers. Notre expérience servira donc de test pour un éventuel développement de réseau provincial, voire régional à terme.

Toutefois, Monsieur le Conseiller provincial, nous pourrions envisager une collaboration Fédération du Tourisme et Service des Sports pour un tracé « pilote » d'un circuit permanent de Trail, tout en sachant qu'une telle élaboration requière des compétences très particulières. Ainsi, nous devrions faire appel à un support externe comme par exemple l'ASBL Events Trail d'Aywaille, spécialisée dans ce domaine. Mon Collègue Robert Meureau et moi-même allons donc demander à nos équipes d'étudier ensemble la faisabilité de projet.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

J'en arrive maintenant donc aux deux questions de Monsieur Close-Lecocq. Tout d'abord, en ce qui concerne les chiffres de fréquentation des attractions repris dans le rapport d'activités 2016 de la FTPL, l'Observatoire du Tourisme Wallon, dépendant directement du Commissariat Général au Tourisme, m'a confirmé qu'il n'y a pas d'erreur et donc qu'il n'existe pas de tranche entre 100.000 et 250.000 visiteurs/an, en tout cas pas pour cette année... En guise de complément et comme expliqué en Commission, je vous rappelle que les enquêtes de fréquentations sont lancées vers un large panel de sites et attractions des différentes provinces mais il n'y a aucune obligation évidemment pour les sites et attractions de répondre au niveau des statistiques fournis.

Il est donc fort probable que des attractions aient enregistré des chiffres entre 100.000 et 250.000 visiteurs au cours de l'année 2016, mais nous ne les avons pas.

En ce qui concerne les vélos électriques dans les sites touristiques para-provinciaux, je propose un très bref rétroacte pour bien resituer le sujet.

En mai 2012, la FTPL a permis la mise en location des vélos à assistance électrique afin de permettre aux visiteurs de se balader au départ des différents sites para-provinciaux, donc : Blegny-Mine, le Domaine de Wégimont, le Musée de la Vie Wallonne, le Centre Nature de Botrange, le Domaine de Palogne et le Château de Harzé. La FTPL a coordonné le projet en synergie bien sûr avec les sites. Cela impliquait la gestion du marché public en vue de l'achat des vélos à assistance électrique, la réalisation de 16 cartes itinéraires au départ des sites, la définition avec les sites des modalités de location et la coordination de la communication.

Si les sites sont globalement contents du produit et estiment que le projet est positif en termes d'image et de service complémentaire proposé aux visiteurs, la gestion totale de la flotte de vélos en direct par les sites évoqués est très "lourde", comme nous l'avons déjà évoqué, et difficilement rentable notamment durant les week-ends puisque c'est bien sûr lors de week-ends de grande affluence qu'il y a une panne d'un vélo au milieu des bois inaccessible à un véhicule.

Donc, ces différentes constatations nous ont amenés vers une autre réflexion qui est menée en cours et qui a été appliquée dans les Cantons de l'Est et qui consiste à faire appel à un éventuel sous-traitant privé qui pourrait gérer les demande de A à Z.

Il m'est cependant difficile de répondre précisément à votre question en ce qui concerne l'aspect budgétaire de "E-Bike" dans la mesure où ce sont les sites touristiques eux-mêmes qui ont géré la location, l'entretien en passant par la promotion des éléments. Je ne me hasarderai pas non plus à estimer le nombre d'heures effectuées en lien avec ces vélos et les différents chiffres d'affaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

En outre, vous m'interpellez sur l'urgence de créer un site internet dédié au réseau points-nœuds tout récemment inauguré. Vous étiez présent jeudi à Tilff et vous savez donc que le travail est en cours et que ce site sera en ligne au mois de juin. M. Close, je comprends votre empressement de monter en selle mais vous devez de votre côté comprendre qu'il n'est pas pertinent et peut être prématuré de lancer aujourd'hui un planificateur en ligne de randonnées cyclo touristiques avec seulement 40 kilomètres proposés dans cette première inauguration. De plus, soyez rassuré, la promotion de ce réseau ne sera pas cantonnée au seul site de l'institution provinciale, la FTPL a prévu un certain nombre d'actions sur différents marchés ciblés pour attirer un maximum de cyclotouristes dans notre province.

Enfin, j'en viens à votre information selon laquelle la Province du Brabant wallon propose des primes pour favoriser la pratique du vélo à assistance électrique. C'est tout à fait correct bien sûr. Notre consœur offre en effet aux Brabançons désireux soit d'acquérir un vélo à assistance électrique, soit d'équiper leur vélo d'un kit d'assistance électrique, 20 % du montant de leur achat avec un plafond de 200 €. Toutefois, je me permets de signaler qu'il n'est pas nécessairement pertinent de comparer les deux provinces ni les actions entreprises par celles-ci, en effet, nous avons identifié nos priorités au niveau de la FTPL dans le cadre du plan stratégique 2016-2018 et, bien que tout à fait noble, le soutien à l'acquisition de vélo à assistance électrique, qui selon moi dépend plus de la mobilité que du tourisme, n'en fait pas partie.

Par contre, contrairement au Brabant wallon, nous avons un fleuve et nous comptons bien l'exploiter au niveau touristique avec la Fédération et Liège Europe Métropole, nous avons aujourd'hui même d'ailleurs inauguré le lancement de la saison touristique des navettes fluviales et donc une action qui permet de mettre en route la thématique de ce tourisme fluvial, donc le tourisme lent qui est en fait le concept retenu par la Fédération du Tourisme.

Le message, cher collègue, que je souhaite vous faire passer est que nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Etre responsable c'est aussi bien sur faire des choix afin de pouvoir mener à bien des projets du début à la fin. Je suis persuadé que vous comprendrez aisément ce principe que je défends.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2016 concernant « La Culture » et « Le Tourisme ».

Document 16-17/RA/16 : Rapport d'activités 2016 concernant « L'Agriculture et la Ruralité »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 16-17/RA/16).

J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à donner les réponses aux interventions qui relèvent de ses compétences.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une seule question pour l'Agriculture et la Ruralité, malgré qu'il s'agit d'un thème essentiel.

Monsieur Close-Lecocq interpelle le Collège provincial sur l'intérêt du spectacle « Nourrir l'Humanité, c'est un métier » et non « Nourrir la Terre, ... » comme vous l'avez dit Monsieur Lecocq, même si on avait compris évidemment ce que vous vouliez dire. Spectacle auquel j'ai d'ailleurs eu le plaisir d'assister dans le cadre du festival « Nourrir Liège 2017 ».

Je répondrai aussi avec plaisir au nom de mes collègues de la Culture et de l'Enseignement dans une transversalité, autre sujet contemporain.

Monsieur le Conseiller, je suis d'accord avec vous : c'est une pièce de grande qualité qui a le mérite de nous faire voir les difficultés auxquelles se heurte le monde agricole dans son ensemble. A travers mon métier je l'ai vécu et je le vis encore parfois au quotidien, cela fait des années que les Services agricoles sont convaincus de l'utilité de sensibiliser la population à l'agriculture d'aujourd'hui et de favoriser celle de demain.

Il nous semblait donc très naturel, avec les services de la Culture, de manifester notre soutien à la démarche similaire assumée par ce festival. Nous n'avons donc pas hésité à le leur montrer au travers d'un subside à l'encouragement de 5.000 €. Le rapport octroyant ledit subside devrait arrivera prochainement aux Collège et Conseil provinciaux puisque nous avons malheureusement reçu la demande assez tardivement mais voilà dématérialisation oblige, je pense que les organisateurs avaient d'autres choses également à penser.

Voir une initiative telle que « Nourrir Liège 2017 » remporter un si vif succès est la preuve de l'intérêt et de la conscientisation de plus en plus grande de notre part à tous, qu'une nouvelle façon de pratiquer notre agriculture et de la consommer est nécessaire, voire indispensable... Ils ont su nous faire découvrir l'émulation existante en la matière au sein de notre province.

Un mouvement de fond auquel participe la Province de Liège puisque nos Services Agricoles s'investissent depuis un certain nombre d'années dans l'incitation à la pratique de l'agriculture diversifiée et intégrée, qui pour ma part je pense est l'avenir de l'agriculture, agriculture diversifiée et intégrée, raisonnée et durable, dans la transition également vers le bio, ou dans le soutien des filières courtes,... Je ne vous ferai pas l'affront aujourd'hui de vous rappeler l'ensemble des différentes actions que nous menons sur le terrain en concertation avec les différents acteurs. Je pense qu'au travers de toutes ces initiatives, nous nous positionnons déjà comme un acteur fort pour notre territoire.

Cependant, il est vrai que la situation actuelle est plus que jamais interpellante et qu'au-delà du soutien à nos agriculteurs, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de la population, petits et grands. Nous le faisons déjà via des campagnes telles qu'Agricharme mais toute initiative allant en ce sens est la bienvenue puisque la diversité d'action, agricole, culturelle..., est une richesse intéressante...

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Votre proposition portant plus particulièrement sur le jeune public, nous avons évoqué ce qu'il est possible de mettre en place avec la Culture et l'Enseignement, vous le dites vous-même : plusieurs Départements sont concernés, pour accroître la visibilité de ce spectacle de grande qualité.

Concernant la Culture, je ne pense pas dédire mon Collège, Paul-Emile Mottard, en disant que, sur le fond, il abonde dans le même sens que vous en reconnaissant que ce genre de pièce permet, en effet, d'initier une réflexion critique sur notre vie et nos modes de vie, nos habitudes, nos réactions face à la société, en résumé, ce type d'évènement permet de former des citoyens critiques et responsables.

Mais il faut préciser que, d'expérience, on peut cependant affirmer que ce genre d'action, soit la distribution d'une pièce de théâtre, doit être préparé en amont et en aval. C'est d'ailleurs une donnée qui a dû être prise en compte pour monter l'exposition « Liberté de penser », une collaboration entre la Culture et le Service Social : proposer une exposition ou une pièce de théâtre sans préparation et accompagnement, c'est un coup d'épée dans l'eau.

Il est d'ailleurs d'autant plus difficile de pouvoir proposer des représentations à la demande : pour que nos interventions soient efficaces, elles doivent être prévues dans un laps de temps défini, idéalement dans un seul lieu.

Plus globalement, vous savez que la Province de Liège et son Département Culture soutiennent de manière récurrente, subsides annuels et ponctuels les différents centres culturels de notre territoire. A eux, dirais-je, de voir si la thématique de la pièce, même si, je le redis, celle-ci nous semble très actuelle et importante, rentre dans un programme annuel souvent établie des mois à l'avance selon une dynamique éditoriale préparée.

Tout ça pour vous dire que nous ne souhaitons pas interférer dans la détermination des sujets abordés par les différents Centres Culturels. Nous n'en n'avons d'ailleurs ni le pouvoir, ni la volonté !

Tout ceci, comme je vous le précisais précédemment, ne nous empêche pas de vouloir montrer un soutien significatif à la compagnie ART&ça, créatrice du spectacle, raison qui a amené le Département Culture, les Services Agricoles et Développement Durable, à leur attribuer un subside conséquent.

Concernant l'Enseignement où notre marge de manœuvre est plus importante, et en concertation avec mon collègue André Gilles, je peux vous confirmer que le sujet de la pièce a retenu l'attention de nos enseignants. Ainsi, en ce qui concerne la diffusion de la pièce « Nourrir l'Humanité, c'est un métier », je peux déjà vous confirmer que plusieurs écoles provinciales sont disposées à l'accueillir, d'autant que la thématique abordée rencontre, non seulement leurs préoccupations pédagogiques, mais aussi les objectifs de plusieurs projets qui y sont menés.

Voilà Monsieur le Conseiller provincial, comme vous pouvez le voir, le Collège a saisi, comme vous, toute l'importance de la thématique traitée dans cette création et la reporte vers les différents Services.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2017

Je vous remercie pour votre question et votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2016 concernant « L'Agriculture et la Ruralité » et évidemment de tous les rapports qui ont été débattus ici.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle que nous nous retrouvons le vendredi 31 mars, à une heure un peu particulière car ce sera à 14h00. Merci à toutes et tous.

La réunion publique est levée à 16h50'.